



Saisie des bilans de la campagne 2021 « Projets Sportifs Fédéraux »

Déposer votre compte-rendu financier sur Le Compte Asso

Vous pouvez dès maintenant saisir vos comptes-rendus financiers sur Le Compte Asso et ce jusqu'au **30 juin 2022**. Pour rappel, les actions dites événementielles devaient être réalisées avant le 31 décembre 2021 tandis que vous avez jusqu'au 30 juin 2022 pour achever les actions structurantes.

Voici les différents cas de figure qui s'appliquent :

- Si une ou plusieurs des actions pour lesquelles vous avez reçues un financement n'ont pas pu avoir lieu, vous devez le mentionner sur Le Compte Asso et cela donnera lieu à une demande de reversement de la part de l'ANS.
- Si votre action n'a été réalisée que partiellement, une demande de reversement au prorata des crédits utilisés sera également réclamée.


Pour vous aider à remplir votre compte-rendu financier, vous pouvez vous appuyer sur deux documents disponibles via les liens suivants : [Le Compte Asso : déposer un compte-rendu financier](#) ; [Justifier ses actions de la campagne 2021](#)

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur le **renseignement des indicateurs qui évaluent l'impact de l'action réalisée**. Nous vous invitons donc, toujours sur Le Compte Asso, à renseigner les indicateurs d'évaluation de l'impact de votre action dans les champs correspondants.

Comment saisir les indicateurs d'évaluation de vos actions sur Le Compte Asso ?

Vous pouvez retrouver les indicateurs d'évaluation de chaque action **ici**. Vous devez saisir directement les indicateurs correspondant à votre action sur Le Compte Asso, en suivant les étapes ci-dessous :

e. Indicateurs et objectifs réalisés

- 1 Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.
- 2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.
- 3 Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



Exemple de renseignement de critères d'évaluation :

- **Rang** : 1 ; **Intitulé** (de l'indicateur) : Existence d'une section loisir reconnue ou en cours d'identification ; **Réalisé** : Oui (une Section Loisir existe), Non (Une Section Loisir n'existe pas)
- **Rang** : 2 , **Intitulé** : 10 participantes licenciées loisir FFF au minimum (pour la saison en vigueur au moment de l'action) ; **Réalisé** : 20 participantes licenciées loisir FFF dans notre club

Enfin, si vous souhaitez déposer un dossier pour la campagne 2022, nous vous incitons à déposer votre/vos compte(s)-rendu(s) financier(s) avant de solliciter une aide financière de l'ANS pour 2022.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire à ce sujet.
Merci pour votre compréhension.

Cordialement,
La Fédération Française de Football